

OMERS

journal des participants

NUMÉRO 88 • PRINTEMPS • 2010

3
Nouvelle occasion
d'épargne-retraite
offerte par OMERS

3
OMERS examine
les réformes du
Projet de loi 236

4
Nouvelle décennie
et un nouveau chef
des placements

6
myOMERS bien
accueilli par les
participants

7
Congé légal
pour don
d'organes

8
Séances
d'information
des participants

Rendement des
placements
d'OMERS en 2009

10,6%

Voir *Pleins feux
sur OMERS* (dans ce
numéro) pour plus
de détails.

Succès de myOMERS

Voir page 6 >>



Sarah Devlin (à g.)
et Liane Kunath,
participant à OMERS

Nouvelle option d'achat de service effectué dans le secteur privé

Les participants à OMERS qui ont touché un remboursement correspondant au service antérieur d'un régime de retraite agréé du secteur privé canadien peuvent désormais racheter ce service.

Cette nouvelle option, qui a été approuvée par la Société de promotion d'OMERS, est disponible depuis le 1^{er} mars 2010. « Les participants ont maintenant une plus grande souplesse dans leurs options d'achat de service », a déclaré Jennifer Brown, chef des services de retraites d'OMERS.

Suite à la page 2

Suite de la page 1

« Selon le service qui les intéresse, les participants pourront utiliser des espèces ou des fonds à l'abri de l'impôt pour convertir leur service antérieur remboursé en service crédité d'OMERS, ce qui augmentera leur rente de retraite. »

Pour être admissible, le service doit être postérieur à 1991, et le participant doit avoir reçu le remboursement de ses droits de prestation (il ne reste pas de prestation dans le régime du secteur privé). Si le participant conserve une prestation dans le régime du secteur privé, il existe une option pour transférer ce service à OMERS (voir page 3).

Le coût d'achat sera calculé de la même façon que pour le service effectué dans le secteur public remboursé précédemment et les moyens de paiement seront identiques :

- en espèces – soit sous forme de somme forfaitaire soit en utilisant le plan de rachat d'OMERS, ce qui permet aux participants de payer leur achat de service en versements échelonnés sur une durée de 12, 24 ou 36 mois;
- par un transfert de fonds d'un REER à un compte de retraite immobilisé (CRI); ou
- par une combinaison des deux.

Les achats en espèces sont déductibles.

Par exemple, Alex a travaillé pour la société XYZ de 1985 à 1995, et il participait au régime de retraite agréé de son employeur. Lorsqu'Alex a quitté XYZ, il a transféré la prestation qu'il avait accumulée pendant ses dix années de service à un CRI. S'il le désire, il peut à présent acheter la portion de son service postérieure à 1991 (jusqu'à quatre ans) et la convertir en service d'OMERS. Et pour acheter ce service, il peut utiliser les fonds de son CRI (sous réserve d'entente d'immobilisation acceptable).

Les achats de service effectué dans le secteur privé seront assujettis aux mêmes règles d'impôt sur le revenu et aux mêmes limites que les achats de service effectué dans le secteur public – un facteur d'équivalence pour services passés (FESP) devra être attesté par l'Agence du revenu du Canada.

Cette nouvelle option offre aux



« La possibilité accrue de racheter du service antérieur permet aux participants d'optimiser leur rente de retraite, et cela signifie que le service sera traité de la même manière, qu'il ait été effectué dans le secteur public ou le secteur privé. »

**Jennifer Brown,
Chef des services de retraites
d'OMERS**

participants un plus grand choix et une plus grande souplesse en mettant à profit les dispositions existantes d'OMERS : achat de service antérieur effectué dans le secteur public, transfert de service (aussi bien du secteur public que du secteur privé), et nouveau plan de rachat de service.

« C'est un fait que de nombreux employés changent d'employeur tout au long de leur carrière – parfois entre le secteur public et le secteur privé, a expliqué Jennifer Brown. La possibilité accrue de racheter du service antérieur permet aux participants d'optimiser leur rente de retraite, et cela signifie que le service sera traité de la même manière, qu'il ait été

effectué dans le secteur public ou le secteur privé. »

OMERS a introduit une disposition de rachat de service pour le secteur public en 1992 – en réponse à la demande des participants souhaitant pouvoir racheter leur service passé et ainsi augmenter leur rente de retraite d'OMERS.

L'achat de service remboursé, quel qu'il soit, présente deux avantages pour les participants à OMERS : il augmente leur rente de retraite, et il peut aussi leur permettre de satisfaire plus tôt à l'un des facteurs de retraite anticipée d'OMERS.

Outre les nouveaux participants, OMERS encourage tous ceux qui ont transféré leur service effectué dans le secteur privé au régime OMERS depuis 2004 à envisager cette disposition. Parfois, le montant transférable des employés qui passent du secteur privé au secteur public ne suffit pas à permettre l'achat de service équivalent dans le cadre du régime OMERS. À présent, il est possible de compenser l'insuffisance de service – si le service n'a pas été acheté tout de suite après le transfert initial.

Étapes suivantes

Les participants qui souhaitent racheter du service antérieur remboursé du secteur privé peuvent visiter www.omers.com à partir du 1^{er} mars 2010 et s'inscrire à myOMERS, le nouveau portail d'accès sécurisé pour les participants.

L'outil Buy-back Estimator d'OMERS, qui permet d'évaluer le coût de rachat de service, se trouve désormais dans myOMERS. Et comme myOMERS a accès aux dossiers des participants, il peut remplir à l'avance les champs de renseignements des participants – ce qui permet à ceux-ci de calculer plus rapidement et plus facilement le coût du rachat. L'outil Buy-back Estimator comprend également les modalités à suivre pour effectuer l'achat de service.

L'option d'achat de service effectué dans le secteur privé est la plus récente initiative témoignant de l'engagement d'OMERS à améliorer la flexibilité et les choix offerts aux participants.



À votre service...

La nouvelle option d'achat de service effectué dans le secteur privé permet aux participants d'optimiser leur service et leur rente de retraite d'OMERS grâce aux options suivantes :

- **Option d'achat de service d'un régime du secteur public** – Si vous avez touché un remboursement correspondant au service antérieur d'un régime de retraite agréé du secteur public canadien, vous pourrez peut-être acheter ce service afin d'accroître votre service comptant pour OMERS.
- **Transfert de service d'un régime du secteur privé ou du secteur public** – S'il vous reste des fonds dans le régime de retraite agréé d'un employeur du secteur public ou du secteur privé pour lequel vous avez travaillé précédemment, vous pourrez peut-être transférer ces fonds directement au régime OMERS pour augmenter votre service comptant pour OMERS.

Pour en savoir plus, ou si vous désirez racheter ou transférer du service au régime d'OMERS, veuillez contacter le Service à la clientèle d'OMERS.

OMERS propose des cotisations facultatives supplémentaires (CFS)

Programme en cours d'élaboration – Lancement prévu le 1^{er} janvier 2011

Ce qu'il faut savoir :

- Les CFS offrent aux participants à OMERS (actifs, retraités et à rente différée) une occasion d'épargne supplémentaire en vue de la retraite, dans les limites des lignes directrices de l'ARC.
- Seuls les participants à OMERS qui optent pour ce programme pourront verser des CFS. La participation n'est pas obligatoire.
- Les participants actifs et à rente différée d'OMERS, ainsi que les retraités jusqu'à 70 ans, pourront y participer.
- Les participants actifs pourront cotiser au fonds par le biais de prélèvements automatiques d'un compte bancaire ou par le transfert d'une somme forfaitaire de leur compte enregistré d'épargne-retraite, dans les limites des lignes directrices établies.
- Les participants retraités (jusqu'à 70 ans) et les participants à rente différée pourront transférer une somme forfaitaire à leur compte, sous réserve des règles de transfert.
- Les CFS d'un participant s'ajouteront aux prestations déterminées, constituées dans le cadre d'OMERS.
- Les caractéristiques, les règles et les systèmes des CFS sont en cours d'élaboration. Ensuite, une modification du régime validant les CFS sera élaborée puis soumise à l'approbation de la Société de promotion d'OMERS dans le courant de 2010.
- Nous vous communiquerons plus de détails dans les prochains mois.

Réforme des retraites – 2009

Le 9 décembre 2009, le gouvernement de l'Ontario a présenté le Projet de loi 236, « Loi de 2009 modifiant la loi sur les régimes de retraite ». Le Projet de loi 236 est la première étape de ce que le gouvernement appelle une réforme des retraites en plusieurs étapes visant à moderniser le système de retraite de l'Ontario.

De nombreuses parties du Projet de loi 236 visent des aspects qui ont besoin de réforme depuis un certain temps, parmi lesquels les droits d'acquisition réputée, le transfert d'éléments d'actif, la retraite progressive, les évaluations des régimes, la confidentialité de l'information, les comités consultatifs sur les retraites, et la rupture de mariage.

OMERS examine attentivement le projet de loi afin d'en mesurer les conséquences pour le régime. Nous avons l'occasion de préparer et de soumettre des commentaires sur le Projet de loi 236, et de consulter le gouvernement sur cette proposition législative.

Le Projet de loi 236 peut encore être modifié tout au long du processus législatif, avant sa version finale et son adoption. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

Placements d'OMERS – une nouvelle décennie et un nouveau chef des placements

Le 1^{er} janvier 2010, Michael Latimer a pris ses fonctions de chef des placements d'OMERS. Il nous apporte 30 ans d'expérience dans la direction d'entreprise – tout récemment, il a occupé le poste de P.-D.G. du Groupe immobilier Oxford, l'entité de placements immobiliers d'OMERS, depuis 2004.

Le Journal des participants a eu récemment l'occasion d'interviewer le nouveau chef des placements d'OMERS sur ses nouvelles fonctions et sur l'avenir des placements d'OMERS.

Qu'est-ce qui vous a poussé à devenir chef des placements d'OMERS?

Avant moi, Michael Nobrega a occupé simultanément les fonctions de P.-D.G. et de chef des placements d'OMERS. À présent, les deux fonctions sont distinctes – un signe des responsabilités croissantes et des priorités respectives associées à chaque poste. J'ai ainsi la possibilité de m'impliquer dans les activités de placement d'OMERS à plus grande échelle.

Par ailleurs, OMERS a l'ambition d'élargir sa présence mondiale et d'attirer de nouveaux capitaux, et j'ai bien l'intention de faire partie de ce projet passionnant. Nous traversons une période pleine de promesses chez OMERS.

Comment envisagez-vous votre rôle de chef des placements?

Tout d'abord, je me vois comme le gardien des placements d'OMERS. C'est la responsabilité que m'a confiée Michael Nobrega, et ma mission consiste à poursuivre la croissance et le développement de la Caisse d'OMERS.

Je ne vais pas modifier les grandes lignes de la stratégie de placement d'OMERS. Nous suivons un cap et un plan qui nous ont réussi jusqu'à présent, et je suis à la tête d'une équipe de professionnels expérimentés et compétents.

Comme vous le savez, je dirigeais le Groupe immobilier Oxford avant de venir



ici et je connais donc très bien l'équipe dirigeante et tous les aspects des placements d'OMERS.

Quelle est votre première priorité?

Je veux m'assurer que la transition pour le nouveau P.-D.G. du Groupe immobilier Oxford se fasse en douceur et que Blake Hutcheson bénéficie du soutien et des ressources nécessaires pour poursuivre la croissance d'Oxford.

Je vais également rencontrer les autres entités de placement d'OMERS – OMERS Capital Markets, OMERS Private Equity, Borealis Infrastructure et OMERS Strategic Investments – pour mieux comprendre leurs objectifs et leurs priorités.

Pourquoi les placements d'OMERS sont-ils si importants?

Les capitaux de placement d'OMERS doivent servir à répondre aux besoins du

« La priorité absolue du chef des placements est de poursuivre la croissance de la Caisse d'OMERS pour garantir le versement des rentes de retraite. »

*Michael Latimer,
OMERS Chef des placements*

régime. Les cotisations des employeurs et des participants ne suffisent pas à financer le revenu de retraite des participants à OMERS; le revenu de placement couvre environ 70 % du coût des prestations. Donc, la priorité absolue du chef des placements est de poursuivre la croissance de la Caisse d'OMERS pour garantir le versement des rentes de retraite. C'est notre mission à tous – tenir la promesse d'OMERS faite à tous les participants au régime en matière de retraite.

Quelles occasions voyez-vous à l'avenir pour les placements d'OMERS?

On dit souvent que les difficultés sont source d'opportunité. Les récentes turbulences ont incité les entreprises et le gouvernement à collaborer étroitement pour engendrer des occasions que nous exploitons et dont nos parties prenantes profitent.

Nous avons tiré certains enseignements du récent effondrement du marché, dont notamment l'importance de nos placements en infrastructure et en biens immobiliers, qui n'ont cessé de prendre de la valeur alors que dans le même temps, la valeur des actions de sociétés ouvertes s'écroulait.

Nous avons affronté les événements de 2008 en excellente position. Bien sûr, comme beaucoup d'autres, OMERS n'a pas été épargné par la crise, mais nous avons mieux résisté à la tempête, ce qui a validé notre stratégie de placement.

Nous visons la croissance – en élargissant notre éventail de placements et en augmentant le capital d'OMERS – et nous allons aussi vers un contrôle plus direct de nos placements. C'est pourquoi nous avons décidé de mettre nos fonds gérés à l'extérieur sous la tutelle de notre équipe de placements. La gestion de notre argent sera ainsi confiée à l'interne. Cela nous permettra non seulement d'économiser des frais de gestion, mais également d'appliquer notre expertise éprouvée de manière plus globale.

Nos activités s'ouvrent de plus en plus sur l'extérieur. En élargissant l'horizon de nos placements, nous continuerons à développer notre propre réserve de talents. Après tout, si l'on veut réussir, il faut pouvoir attirer et conserver les meilleurs.

Un dernier commentaire?

Je me sens privilégié d'occuper ces fonc-

tions. C'est une occasion extraordinaire, je suis arrivé au bon moment. Grâce au leadership de Michael à tous les niveaux de l'organisme, OMERS a tous les atouts en main pour réussir.

L'essentiel est de ne jamais perdre de vue que notre mission première consiste à garantir le versement des rentes de retraite.

OMERS Worldwide

OMERS établit un réseau à l'échelle mondiale sous la bannière OMERS Worldwide. Il vise à mettre en avant les capacités, les réalisations et les talents de nos entités de placement qui sont spécialisées dans les marchés publics et privés

OMERS Strategic Investments



OMERS Capital Markets



O|X|F|O|R|D



OMERS Private Equity



BOREALIS Infrastructure



Grand succès de myOMERS auprès des participants

Depuis son lancement en décembre 2009, myOMERS devient rapidement l'un des outils en ligne les plus appréciés d'OMERS.

En février 2010, près de 4 000 participants s'étaient inscrits au nouveau système qui leur permet de consulter en ligne leurs renseignements personnels sur le régime OMERS.

Ces chiffres devraient augmenter rapidement dès que les participants commenceront à recevoir les instructions pour s'inscrire avec leurs relevés de rente au printemps.

Les outils Retirement Income Estimator et Buy-Back Estimator dans myOMERS accèdent directement aux renseignements personnels des participants. Ceux-ci peuvent également s'inscrire pour recevoir leurs relevés uniquement par voie électronique – afin de gagner du temps et d'économiser du papier!

Alan DeVillier est coordonnateur, services médicaux d'urgence/gestion des urgences, pour la Municipalité de Chatham-Kent. Il a également l'honneur d'être le 500^e participant inscrit à myOMERS.

« J'ai trouvé myOMERS vraiment facile à naviguer, dit Alan. J'apprécie de pouvoir

consulter mes renseignements actualisés. Et je me réjouis de recevoir mon relevé de rente en ligne! »

« Le Retirement Income Estimator est un excellent moyen de planifier son avenir, dit Alan. Par simple curiosité, j'ai essayé plusieurs scénarios et j'ai trouvé l'outil rapide et fiable : et en plus, les résultats s'affichent immédiatement. »

Denise Jones a participé aux essais et au lancement du site myOMERS – en qualité d'employeur. Denise est spécialiste des retraites au Dufferin-Peel Catholic District School Board.

« Bien sûr, j'adore le site. Il est bien fait et facile à naviguer, dit Denise. Par contre, j'avoue que j'ai dû m'y reprendre à plusieurs fois pour configurer mon nom

« Je pense que ce sera un outil très utile, pas seulement pour les participants à OMERS, mais également pour les employeurs. »

*Liane Kunath,
Directrice des retraites et des avantages sociaux, municipalité régionale de Durham*



d'utilisateur et mon mot de passe. À part ça, le site est très réussi! Bravo aux concepteurs! »

Dave Arnott est capitaine du service d'incendie de Niagara Falls Fire.

« Je voulais essayer le site d'OMERS avant d'aller à une réunion des participants, dit Dave. C'était génial! Au bout de dix secondes, mon relevé de retraite était affiché à l'écran. »

Liane Kunath, directrice des retraites et des avantages sociaux pour la municipalité régionale de Durham, a également participé aux essais de myOMERS à titre d'employeur, en compagnie de sa collègue Sarah Devlin.

« Je pense que ce sera un outil très utile, pas seulement pour les participants à OMERS, mais également pour les employeurs, dit Liane. Au lieu de vérifier les bénéficiaires et le service, ou de demander des estimations de rente, il nous suffira de diriger nos employés vers le site myOMERS. »

Liane est également conquise par la facilité d'emploi de myOMERS. « La navigation est très facile et le site contient une mine d'information, dit-elle. Le Retirement Income Estimator est un outil vraiment très précieux. Tous les éléments du site sont conçus de manière parfaitement logique. »

Conseils d'utilisateurs de myOMERS

- Suivez exactement les instructions pour configurer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe – le nombre de caractères, les majuscules, les caractères numériques et les caractères spéciaux.
- Une fois votre inscription validée, vous recevrez un courriel d'activation d'OMERS contenant le lien vers le site myOMERS. Si vous ne recevez pas de courriel d'activation :
 - vérifiez que le message ne se trouve pas dans le dossier Supprimé ou le dossier Pourriel; et/ou
 - ajoutez client@omers.com à votre liste de contacts.
- Vérifiez que l'adresse de courriel dans votre inscription est correcte. C'est l'adresse que nous utiliserons pour communiquer avec vous.
- Sauvegardez votre nom d'utilisateur, votre mot de passe et les questions d'identification – exactement comme vous les avez créés – et conservez-les en lieu sûr. Vous en aurez besoin plus tard.
- Le site myOMERS répond mieux lorsque vous naviguez ou que vous effectuez des actions plus lentement.

Nouveau congé légal pour don d'organe

Le 26 juin 2009, la *Loi sur les normes d'emploi* de l'Ontario a été modifiée pour inclure un nouveau congé pour les dons d'organes.

À propos du nouveau congé

- L'employé qui est employé par son employeur depuis au moins 13 semaines et qui subit une intervention chirurgicale en vue d'un don d'organe a droit à un congé de 13 semaines maximum.
- Le congé peut être prolongé de 13 semaines supplémentaires sur délivrance d'un certificat par un médecin dûment qualifié.
- Le congé pour don d'organe s'ajoute au congé d'urgence personnelle.
- Pendant un congé pour don d'organe, les participants ont les

mêmes droits de prestation que pendant les autres congés légaux (congé de maternité et congé parental ou congé d'urgence personnelle). Le congé pour don d'organe est soumis aux mêmes règles que les congés légaux pour les élections, les déclarations de facteur d'équivalence (FE), le coût et les dates limites d'achat, et il sera considéré comme un service non crédité éligible si le participant n'achète pas la période.

Le coût du congé pour don d'organe pour les participants est une simple cotisation. L'employeur doit verser le même montant.

Bâtir pour l'avenir – avec OMERS

Participez à une séance d'information des participants pour en savoir davantage sur votre rente d'OMERS. Les séances gratuites sont instructives et divertissantes. Les sujets abordés comprennent les options de retraite anticipée, la protection contre l'inflation, les prestations de survivants et les placements.

Séances prévues entre avril et septembre 2010 (de 17 h 30 à 19 h 30)

Date	Ville	Date	Ville
13 avril	Sarnia	22 juillet	Toronto (OMERS)
28 avril	Belleville	11 août	Kincardine
11 mai	Sault Ste. Marie	19 août	Kingston
20 mai	Toronto (OMERS)	26 août	Cambridge
25 mai	Perth	1 ^{er} septembre	Burlington
2 juin	Stratford	9 septembre	Newmarket
23 juin	Sudbury	15 septembre	Cornwall
8 juillet	Ajax	23 septembre	Toronto-Ouest
14 juillet	Fort Frances	29 septembre	Orangeville

Dans le courant de 2010, des réunions auront lieu à Brantford, Kitchener, Niagara, Toronto (OMERS), Oshawa, Ottawa, Renfrew, Toronto-Est, Toronto-Nord et Windsor.

Pour vous inscrire et confirmer le lieu de la séance, adressez-vous au Service à la clientèle d'OMERS ou consultez la rubrique en anglais Members/Information Sessions du site Web d'OMERS.

Inscrivez-vous au plus tôt. Les places sont vite réservées.



Rappel... Assemblée d'information de printemps OMERS 2010

L'Assemblée d'information de printemps aura lieu le mercredi 21 avril 2010 à Toronto.

Vous pourrez écouter une web-émission EN DIRECT sur notre site Web ou y assister en personne.

Date : Mercredi 21 avril 2010

Heure : Ouverture des portes à 9 h 30. Début de la réunion à 10 h

Lieu : OMERS
1, avenue University
16^e étage, Toronto

Consultez www.omers.com pour plus de détails sur l'inscription.



En cas de divergence entre les renseignements qui figurent dans ce journal et la Loi de 2006 sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Loi de 2006 sur OMERS ») et le texte du régime, la Loi de 2006 sur OMERS et le texte du régime prévalent.

Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813

Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704

Courriel
client@omers.com
(en français ou anglais)

Poste
1, avenue University
Bureau 800
Toronto ON M5J 2P1

Web
www.omers.com

ISSN 1192-4276 (Imprimé)
ISSN 1913-7427 (En ligne)



Imprimé sur du papier comprenant 50 % de matériaux recyclés et 25 % de déchets post-consommation.

Available in English

Entente d'envoi de publication n° 40010368